



URSI Resolution passed at the Chicago GA, August 2008

U.2. Regional Network Committees

The URSI Council,

considering

- 1) the need to involve more countries in radio science;
- 2) the new opportunities opened by the ICSU Regional Centres;
- 3) the need to adopt different approaches for different regions;
- 4) the need to establish clear collaborative structures from the regional URSI members and the Board;

resolves

- to dissolve the URSI Standing Committee for Developing Countries;
- to create Regional URSI Networks, including those covering the same geographical regions as the ICSU Regional Centres (presently Africa, Latin America & the Caribbean, Asia-Pacific),
- to constitute Regional URSI Network Committees based on agreement between the regional URSI members and the Board;
- that each Regional URSI Networks be assisted and supervised by an URSI Board member;
- to have as a first objective the formation of action plans, including actions associated with the corresponding ICSU Regional Centre;
- to use the opportunity of URSI General Assemblies to hold meetings with the URSI Board members and with other Union Members involved in similar action plans.



URSI Resolution

Comités réseaux régionaux

Le Conseil de l'URSI,

considérant

- 1) la nécessité d'impliquer davantage de pays dans les radio sciences ;
- 2) les nouvelles possibilités offertes par les centres régionaux de l'ICSU ;
- 3) la nécessité d'adopter des approches différentes par régions ;
- 4) la nécessité de définir des structures de collaboration claires prenant appui sur les membres régionaux de l'URSI et le Bureau ;

décide

- de dissoudre le Comité permanent de l'URSI pour les pays en développement;
- de créer des Réseaux régionaux de l'URSI, comprenant ceux couvrant la même région géographique que les centres régionaux de l'ICSU (actuellement l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie - Pacifique) ;
- de constituer les Réseaux régionaux de l'URSI sur la base d'accords entre les membres régionaux de l'URSI et le Bureau ;
- que chaque Réseau régional de l'URSI soit assisté et supervisé par un membre du Bureau de l'URSI ;
- d'avoir pour premier objectif la définition de plans d'action, prenant en compte les actions associées avec les centres régionaux de l'ICSU ;
- d'utiliser les possibilités offertes par les Assemblées générales de l'URSI pour tenir des réunions entre les membres du Bureau de l'URSI et des membres d'autres Unions engagées dans des plans d'action analogues.